

Par M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration pour l'année terminée le 31 mars 1956, selon l'article 7 de la Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, chapitre 67 des Statuts révisés du Canada (1952).

Par M. Bennett, adjoint parlementaire, pour le ministre des Affaires des anciens combattants, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport sur le travail accompli par le ministère des Affaires des anciens combattants, la Commission canadienne des pensions et la Commission des allocations aux anciens combattants pour l'année terminée le 31 mars 1956, selon l'article 9 de la Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants, chapitre 80 des Statuts révisés du Canada (1952).

Par M. Dickey, adjoint parlementaire, pour le ministre de la Production de défense,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu de l'article 80 de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts révisés du Canada (1952), ainsi qu'il suit:

Arrêté en conseil C.P. 1957-13, approuvé le 3 janvier 1957: approuvant le budget d'établissement de la *Polymer Corporation Limited* pour l'année expirant le 31 décembre 1957.

Par M. Langlois (Gaspé), adjoint parlementaire, pour le ministre des Transports,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu de l'article 19 de la Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29 des Statuts du Canada (1955), ainsi qu'il suit:

Arrêté en conseil C.P. 1956-1638, approuvé le 1^{er} novembre 1956: soustrayant à la gestion et à l'exploitation de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada une parcelle du terrain riverain du fleuve Saint-Laurent, faisant actuellement partie de la ville de Montréal, et transférant l'administration, la gestion et le contrôle de ce terrain au Conseil des ports nationaux, et autorisant l'émission de lettres patentes pour la cession de ce terrain à la *Dominion Glass Company Limited*.

Arrêté en conseil C.P. 1956-1791, approuvé le 29 novembre 1956: soustrayant des biens confiés à la gestion et à l'exploitation de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada par l'arrêté en conseil C.P. 3928 du 15 août 1950 certains immeubles et outillage qui ne sont plus requis par la Compagnie pour l'exploitation du poste de radiodiffusion situé à New-Waterford (N.-É.).

Arrêté en conseil C.P. 1956-1853, approuvé le 13 décembre 1956: confiant à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada la gestion et l'exploitation d'une parcelle de terrain d'une étendue de 75.24 acres, située dans le district de Thunder-Bay (Ontario).

Par M. Langlois,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu de l'article 80 de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts révisés du Canada (1952), ainsi qu'il suit:

Arrêté en conseil C.P. 1956-1763, approuvé le 29 novembre 1956: approuvant le budget d'établissement révisé de la Société canadienne des télécommunications transmarines pour l'année expirant le 31 mars 1957.

Arrêté en conseil C.P. 1956-1898, approuvé le 19 décembre 1956: approuvant le budget d'établissement révisé de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour l'année terminée le 31 décembre 1956.

Arrêté en conseil C.P. 1956-1899, approuvé le 19 décembre 1956: approuvant le budget d'établissement de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour l'année expirant le 31 décembre 1957.